

SAISIR LE MEDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE



Par la présente, je soussigné(e),, agissant en qualité de :

- Représentant(e) de l'entreprise, fonction :
- Apprenti(e)
- Représentant(e) légal de l'apprenti mineur
- Représentant(e) du CFA, dans le cadre d'une exclusion définitive de l'apprenti

Saisis le médiateur de l'apprentissage pour le motif suivant :

- Différend concernant l'exécution ou la rupture du contrat d'apprentissage survenu entre l'apprenti et l'entreprise ci-après désignés (art. L.6222-39 c. du travail).
- En vue d'une rupture unilatérale du contrat d'apprentissage (art. L.6222-18 et D6222-21-1 c. du travail : démission de l'apprenti, saisine obligatoire et délais à respecter).
- Dans le cadre d'une exclusion définitive du CFA (art. L.6222-18-1 c. du travail).

Coordonnées des interlocuteurs				
L'EMPLOYEUR	ENTREPRISE		N° SIRET	
	NOM DU CONTACT		FONCTION	
	MAIL		TELEPHONE	
L'APPRENTI(E)	NOM / PRENOM		DATE DE	... / ... /
	ADRESSE - CP -			
	MAIL		TELEPHONE	
SI MINEUR(E) : REPRESENTANT LEGAL *	NOM / PRENOM		LIEN	
	ADRESSE - CP -			
	MAIL		TELEPHONE	
<i>* Dans le cas d'une rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti, si l'apprenti mineur ne parvient pas à obtenir de réponse de son représentant légal, il peut solliciter le médiateur qui intervient, dans un délai maximum de quinze jours calendaires consécutifs à la demande de l'apprenti, afin d'obtenir l'accord ou non du représentant légal sur l'acte de rupture du contrat.</i>				
CFA ET FORMATION	NOM DU CFA		VILLE	
	NOM DU CONTACT		FORMATION	
	MAIL		TELEPHONE	
LE CONTRAT	DATE DE DEBUT	... / ... /	DATE DE FIN	... / ... /

Fait à : le / /

SIGNATURE(S) : Si l'apprenti(e) signataire est mineur(e), le représentant légal doit signer également*



Document à transmettre au médiateur de l'apprentissage de la CCI du Cher

Annick ZEMLAN – Médiatrice de l'apprentissage

☎ 02 48 67 80 84 – ✉ annick.zemlan@cher.cci.fr

Les informations recueillies par le service médiation sont enregistrées dans un fichier informatisé destiné à l'usage exclusif de la CCI du Cher. Toutes les informations recueillies au cours du processus de médiation sont strictement confidentielles et sont nécessaires à l'enregistrement et au traitement de vos demandes. Elles ne seront ni transmises ni vendues à des tiers externes au réseau. Seules les données anonymisées pourront faire l'objet d'un traitement statistique, dont les résultats pourront être utilisés à des fins de communication. Conformément au décret 2022-377 du 18 mars 2022 et à l'arrêté du 7 juin 2022 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé de données à caractère personnel, le réseau des médiateurs consulaires reste destinataire des données à caractère personnel enregistrées dans le traitement dénommé « Service dématérialisé de l'apprentissage dans le secteur privé et le secteur public industriel et commercial ». Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Ce droit s'exerce par email, en justifiant de son identité, à l'adresse email suivante : referent-rgpd@cher.cci.fr